

faites au cours de la dernière campagne électorale! Au point où le député de Dollard en était rendu, il n'avait rien à perdre en promettant que si un gouvernement libéral était élu nous aurions des loteries dans la province de Québec.

**M. Rouleau:** Monsieur le président, je voudrais poser une question au député de Sainte-Marie.

**M. Valade:** Si le député de Dollard veut bien me laisser finir de réciter ce qu'il a promis, après cela il pourra me poser une question, et cela serait plus prudent pour lui.

**M. Rouleau:** Ma question se rapporte à celle qui a été posée par le député de Mercier. L'honorable député de Sainte-Marie est-il au courant que lorsque son parti était au pouvoir, le premier ministre de la province de Québec, M. Lesage, a demandé de permettre la tenue de loteries provinciales? Le député de Sainte-Marie pourrait-il dire à la Chambre quand une telle demande aurait été faite au gouvernement actuel par le premier ministre de la province de Québec?

**M. Pigeon:** Au cours de la dernière élection, lors du fameux ultimatum de douze mois.

**M. Valade:** Monsieur le président, je suis prêt à répondre. Je me souviens des nombreux ultimatum qui ont été formulés par M. Lesage. Ce dernier, au cours de la campagne électorale, a même dit qu'il enverrait un ultimatum au gouvernement fédéral si ce dernier ne modifiait pas le Code criminel, dans les douze mois suivant son accession au pouvoir, afin de légaliser les loteries. Le député de Dollard peut confirmer ou nier ce que j'avance, mais j'ai suffisamment de documents pour lui prouver que M. Lesage, à maintes reprises durant la campagne électorale, a répété qu'il accordait douze mois au parti libéral, s'il était élu, pour légaliser la tenue de loteries dans la province de Québec. D'ailleurs, je soupçonne que le député de Dollard veut m'empêcher de citer un certain article d'un journal qui le mentionne. Et, sans plus je me reporte à un article du journal *Montréal-Matin*, du 3 mai 1963...

**M. Rouleau:** Ce n'est pas la *Réforme!*

**M. Valade:** Ce n'est pas la *Réforme*. Ce journal est plus honnête que la *Réforme*. Dans cet article on dit:

Quant au député libéral Guy Rouleau, il a promis, pendant la campagne électorale, qu'un gouvernement libéral voterait l'amendement du Code pénal pour l'institution des loteries provinciales.

M. Rouleau étant parti à Vancouver, j'ai pu rejoindre seulement M. Valade.

Alors, si le député de Dollard n'est pas satisfait de cette citation, je lui demanderais de la nier officiellement. Le député de Dollard, qui m'interrompt continuellement, peut-il nier qu'il aurait promis la tenue de loteries provinciales si son parti était élu? Tout à l'heure, il pourra parler, mais pour le moment je lui demanderais de dire clairement si oui ou non il a promis que le parti libéral, s'il était élu, modifierait le code pénal afin de permettre à la province de Québec d'instituer sa propre législation relativement à la tenue de loteries.

Monsieur le président, la parole est maintenant au député de Dollard et, lorsqu'il parlera à son tour sur ce projet de loi, j'espère qu'il ne profitera pas de cette occasion pour l'enterrer.

**M. Boulanger:** Ce n'est pas lui, c'est vous qui êtes en train de l'enterrer.

**M. Valade:** J'entends le député de Mercier. Nous serons heureux de connaître sa contribution en faveur des loteries. Je lui conseille de préparer un bill, s'il en est capable, et nous serons heureux d'en discuter les mérites.

Monsieur le président, il y a beaucoup de choses, évidemment, que je pourrais dire sur les loteries. D'abord, le but des loteries est de venir en aide aux hôpitaux.

Les bénéfiques que nous en retirerions pourraient défrayer le coût de l'assurance-hospitalisation.

Nous pourrions inclure dans ces bénéfiques le coût des promesses qui avaient été faites par les gens qui étaient dans l'opposition autrefois et qui aujourd'hui sont au pouvoir. A ce propos, je me souviens de l'intervention du député d'Essex-Est (M. Martin), qui est aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et des revendications du ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) qui, à l'époque, demandait que les malades mentaux et les tuberculeux bénéficient des avantages de l'assurance-hospitalisation.

Je suis convaincu que si nous avions la loterie provinciale, ceci permettrait à la province de Québec de venir en aide à ces deux catégories de malades.

Grâce à cette mesure législative, nous pourrions probablement arriver à diminuer les taxes dans la province de Québec! Dieu sait si nous en avons dans cette province depuis que le gouvernement libéral y a été élu.

Également, monsieur l'Orateur, un des buts de l'institution d'une loterie provinciale serait de faire disparaître les loteries clandestines et les «rackets», comme il en existe actuellement dans tous les centres du Canada. Tous les jours nous lisons dans les journaux que des personnes, qui exploitent ces loteries clandestines, sont arrêtées et condamnées.